

Communiqué de presse

Bourg-en-Bresse, le 21/03/2020

La CCI, interlocutrice de 1^{er} niveau des entreprises de l'Ain.

Résultats de l'enquête Flash relative à l'impact du Covid-19 sur l'activité économique dans l'Ain

Patrice Fontenat, Président de la CCI de l'Ain : *"La CCI de l'Ain est mobilisée pour aider les entreprises à s'organiser et à résister dans cette période difficile. Nos équipes font le maximum pour aider les entrepreneurs qui nous contactent par téléphone ou par mail. Je salue leur totale implication qui est appréciée par les chefs d'entreprise qui les contactent !*

Parlement économique du territoire, nous sommes plus que jamais dans notre rôle en accueillant la charge émotionnelle des entreprises qui ont besoin d'exprimer ce qu'ils traversent. Et nous leur faisons bénéficier de notre réseaux d'experts, tant en interne que parmi nos partenaires, pour essayer de leur apporter le plus rapidement et efficacement une réponse.

Il est important, dans la situation de crise que nous traversons, d'être humainement au rendez-vous, pour que la solidarité puisse aider à garder le cap.

Nous oeuvrons également à faire remonter quotidiennement la situation économique du département au niveau national dans le cadre du réseau des CCI qui portent la voix des entreprises. »

En raison des impacts économiques que peuvent subir les entreprises durant cet épisode sanitaire, la CCI de l'Ain est aux côtés des entrepreneurs :



- **Cellule d'Accompagnement Conjoncture Economique**
Depuis mi-février, la CCI de l'Ain a renforcé sa Cellule d'Accompagnement Conjoncture Economique avec des conseillers en lien avec les services de l'Etat, la Région et le réseau des partenaires.

Industrie, commerces, prestataires de service, porteurs de projet,
peuvent contacter la CCI
au **04 74 32 13 00**

ou via l'adresse mail conjoncture@ain.cci.fr

[Des conseillers CCI sont à l'écoute pour répondre aux questions.](#)

- **Enquête impact économique et avis sur les mesures mises en place :**

Afin de contribuer aux remontées nationales, la CCI réalise une veille sur l'activité des entreprises du territoire et recueille les avis sur les mesures mises en place :

<https://interview.eloquant.cloud/ccira/itw/answer/s/AqaA4Y4ebx/k/zxnINKU>

- Chaque jour la CCI met à jour sur son site [la page dédiée](#) aux informations complètes sur **les mesures et consignes gouvernementales** sur le site officiel CORONAVIRUS COVID-19 : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Résultats de l'enquête CCI de l'Ain "Impact du Coronavirus sur l'activité économique des entreprises de l'Ain & mesures d'accompagnement mobilisables" (au 20/03/2020)

Plus de 500 retours d'enquête en un peu plus de 24h. 53% des répondants demandent à être recontactés par la CCI, ou sont déjà en contact avec elle.

- 96% se disent impactées par les mesures de précaution prises pour faire face au Covid-19
 - 56% lié à la fermeture de l'entreprise
 - 42% lié au ralentissement de l'activité
 - 37% lié à la baisse des commandes clients
 - 33% lié à des annulations (commandes, réservations...)
 - 33% lié à des déplacements suspendus
 - 26% lié à la baisse de fréquentation
 - 21% lié à l'absence de collaborateurs
 - 21% lié à l'approvisionnement bloqué
- 60% des établissements fermés le sont car soumis à l'obligation de fermeture au public
- 21% des établissements fermés le sont suite à l'arrêt de l'activité par manque de commande
- 57% des répondants ont recours à l'activité dématérialisée pour la continuité d'activité
- 65% estiment que les mesures prises de précautions ont un impact négatif sur le chiffre d'affaires
 - 79% estiment supérieur à -20% l'impact sur le chiffre d'affaires
- 8% estiment que les mesures prises de précautions ont un impact positif sur le chiffre d'affaires
 - 0,3% estiment entre 0 et +10% l'impact sur le chiffre d'affaires
- 69% rencontrent des difficultés de trésorerie
- 69% ont recours au report des échéances sociales et/ou fiscales
- 34% ont recours à la renégociation des contrats ou des crédits
- 24% obtiennent ou maintiennent un crédit bancaire via Bpifrance
- 54% ont recours au chômage partiel simplifié et renforcé
- 57% reconnaissent que les mesures de soutien aux entreprises sont pour l'instant appropriées

Contact presse : Elise VANZETTI – T. 06 32 36 39 69 – e.vanzetti@ain.cci.fr

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, en tant qu'établissement public, est gérée par des chefs d'entreprises élus par leurs pairs. Elle représente les intérêts économiques du département depuis 1900. Elle informe et mène des actions pour ses 27 000 ressortissants industries, commerces ou prestataires de service. Chaque année, les chefs d'entreprise élus assurent près de 500 missions de représentations auprès de 300 organismes et participent à plus d'une centaine de réunions internes. Quant aux services, ils gèrent près de 37 500 contacts et plus de 15 000 formalités ; assurent 2 000 rendez-vous en entreprise ; organisent plus de 200 manifestations, ateliers, conférences... suivis par plus de 3 000 participants sur l'ensemble du territoire.

